

CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2018

DELIBERATION N° 2018-32

AVIS SUR LA CREATION DU GROUPE DE TRAVAIL GEODIVERSITE

Le Conseil national de la protection de la nature,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 134-2 et R. 134-20 et suivants ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R. 133-4 à R. 133-14 ;

Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2017, portant approbation du règlement intérieur du conseil national de protection de la nature ;

La création d'un Groupe de Travail Géodiversité est soumise à l'avis du CNPN

Rapporteur : Myette Guiomar

Affaire suivie par Myette Guiomar, Fabien Hobléa et Francis Duranthon pour le CNPN
Et par Claire de Kermadec, DGALN/DEB/ET/ET1, cheffe de projet connaissance et en charge au sein de la DEB de l'Inventaire National du Patrimoine Géologique.

Présentation :

Avec la nouvelle rédaction de l'article L411-5 du Code de l'Environnement, issue de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, pour la première fois le patrimoine naturel comprend de manière explicite les richesses « géologiques, minéralogiques et paléontologiques ».

Ainsi le Ministère en charge de l'environnement a lancé en 2007 l'Inventaire National du Patrimoine Géologique, dont les données sont versées à l'INPN. Le groupe de travail (GT) ne se limitera pas à la prise en compte du seul géopatrimoine : d'où son nom de GT Géodiversité, et ce GT serait directement rattaché au Conseil et non à une commission.

Des enjeux pour une approche naturaliste globalisée

La géologie structure et façonne les paysages, les cultures et la biodiversité. La sauvegarde de nombre d'espèces animales et végétales, d'habitats, est inféodée à la sauvegarde de leur substrat géologique.

Le monde minéral participe au fonctionnement des écosystèmes.

Il doit être mieux pris en compte dans la description physique des sites, dans l'évaluation des menaces ou encore dans les projets de restauration des milieux.

Des réponses à apporter à de multiples questions :

Aujourd'hui de nombreuses questions liées à la géodiversité restent sans réponse du fait du manque d'une instance spécifique. Les questions des risques liés aux carrières, du périmètre de l'inventaire, de la sensibilité des données ou encore de la place de la géologie dans les espaces protégés sont régulièrement évoquées en région sans trouver d'écho adéquat au niveau national.

Le CNPN, une instance de choix pour porter les enjeux « géodiversité » à l'échelon national.

Le manque actuel d'instance spécifique dédié à la géologie n'est « que » national puisque chaque région s'est dotée d'une commission spécifique, « la commission régionale du patrimoine géologique » (CRPG), rattachée au Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel pour traiter spécifiquement des questions relatives à la géologie, plus précisément au géopatrimoine.

Le CNPN est une instance idéale pour traiter des enjeux de géodiversité de par son caractère multidisciplinaire et son ancrage dans la réalité des politiques publiques.

Le CNPN ne compte actuellement que trois représentants des enjeux de géologie, force est de constater que les questions liées à la géodiversité peuvent être difficilement traitées en séance au vu du nombre de thématiques et de dossiers à traiter en plénière.

Les sujets en lien avec la géodiversité ne sont pas davantage abordés au sein des commissions spécialisées du fait de la technicité, de la transversalité et des spécificités liés aux enjeux de géologie (exception faite du sujet des RNN géologiques).

C'est pourquoi nous proposons la création d'un Groupe de Travail Géodiversité.

Le GT Géodiversité :

Missions : Préparer des avis sur des projets disposant d'un volet géologie, faire des propositions sur la prise en compte des enjeux de géodiversité dans les politiques de protection de la nature.

Actions portées par le GT :

1- Préparer des délibérations prises au plénier du CNPN à la demande du CNPN ou de l'une de ses commissions ou auto-saisine du GT sur des questions lui semblant stratégiques :

- Traiter des dossiers présentés au CNPN pour porter une attention particulière sur le volet géologie des espaces naturels protégés (dans le cadre de création, de modification, travaux, chartes, plans de gestion...).

- Traiter les dossiers des grands aménagements avec impact sur la géodiversité et/ou la biodiversité (le tout en étroite collaboration avec les correspondants à l'origine de la demande).

2- Travail en amont sur des volets réglementation ou législation concernant la géodiversité et le patrimoine géologique : APPG, règle nationale ou régionale pour les dérogations, loi sur des examens préventifs de site (cf. Archéologie), Séquence ERC (Eviter, Réduire, Compenser).

3- Réflexion prospective sur des sujets sensibles ou émergents

Questions relatives aux carrières en exploitation

Réaménagement de site (souvent uniquement végétalisés)

Comblement des carrières souterraines

Réflexion sur les spécificités des géopatrimoines karstiques

Extension de l'inventaire du patrimoine naturel aux sites sous-marins ou littoraux non traités du point de vue "géologique"

Prise en compte de la géologie dans les mesures compensatoires et surtout dans les évaluations d'impact sur le milieu naturel...

Organisation :

Pour assurer ces missions, il est attendu que le CNPN mette en place, au premier trimestre 2019, ce groupe de travail qui pourra se réunir en amont des séances plénières du CNPN en fonction des dossiers à traiter.

Le secrétariat du GT sera assuré par la direction de l'eau et de la biodiversité et plus spécifiquement le bureau ET.

Les missions du GT citées ci-dessus se feront en concertation avec :

- la Commission Nationale du Patrimoine Géologique (CNPG, commission scientifique du MNHN, non officielle, qui traite spécifiquement des questions liées à l'inventaire national du patrimoine géologique),
- les correspondants INPG en DREAL/DRIEE/DEAL et les présidents des CSRPN.

Composition :

Pour assurer ces missions, il est attendu que le CNPN mette en place un groupe de travail dédié, rassemblant des membres du CNPN, des différentes commissions (en vue d'une action transversale) ainsi que des membres externes choisis selon leurs compétences spécifiques et non représentées au sein du CNPN (géotechnique, géologie-géodynamique interne, géodynamique océanique, hydrogéologie, mines, pédologie...).

La liste des personnes compétentes en géodiversité est pour l'instant arrêtée de la façon suivante :

*CNPN

Francis Duranthon (Géologue, membre du CNPN, CNPG)

Fabien Hobléa (Géomorphologue, membre du CNPN, CNPG)

Myette Guiomar (Géologue, membre du CNPN, CNPG)

Philippe Billet (Juriste, membre du CNPN)

Commission Espaces Protégés : Roger Estève

Commission Espèces et Communautés Biologiques : une candidature est souhaitée

*Extérieurs au CNPN

Isabelle Rouget (Paléontologue et présidente de la CNPG)

Un représentant des CRPG ou coordination des CRPG, spécialistes...

Le nombre total de participants au groupe de travail ne devra pas excéder 15 personnes.

POINTS EVOQUES ET ECHANGES A LA SUITE DE LA PRESENTATION :

Fabien Hobléa rappelle l'ancienne instance nationale aujourd'hui caduque : la CPPG (Conférence permanente du Patrimoine Géologique) à laquelle s'était ensuite ralliée le Comité National du Patrimoine sous-terrain (CNPS). Fabien Hobléa était le représentant du CNPS au sein de la CPPG. Le GT Diversité reprendrait le relais de la CPPG.

Candidatures proposées par les membres du CNPN :

- Gaëlle Guyétan, présidente de la commission patrimoine géologique de RNF,
- Pour le milieu souterrain, deux noms sont proposés : Christian Juberthie et Bernard Delay.

VOTE

Le projet de création du Groupe de Travail est adopté à l'unanimité.

Le Président précise que le Groupe de Travail sera constitué et opérationnel dès lors que la liste de ses membres aura été soumise et validée par le CNPN en réunion plénière.